

18/09/2025

# Bloc 2 / Compétence 4 / Séance 2-23
# Plan de transformation des ESAT

# Sommaire

C’est quoi un CPOM ?

Contexte et objectifs

Principales mesures des décrets

Impacts attendus pour les ESAT

Rôle du moniteur d’atelier

Pistes de réflexion pour les moniteurs

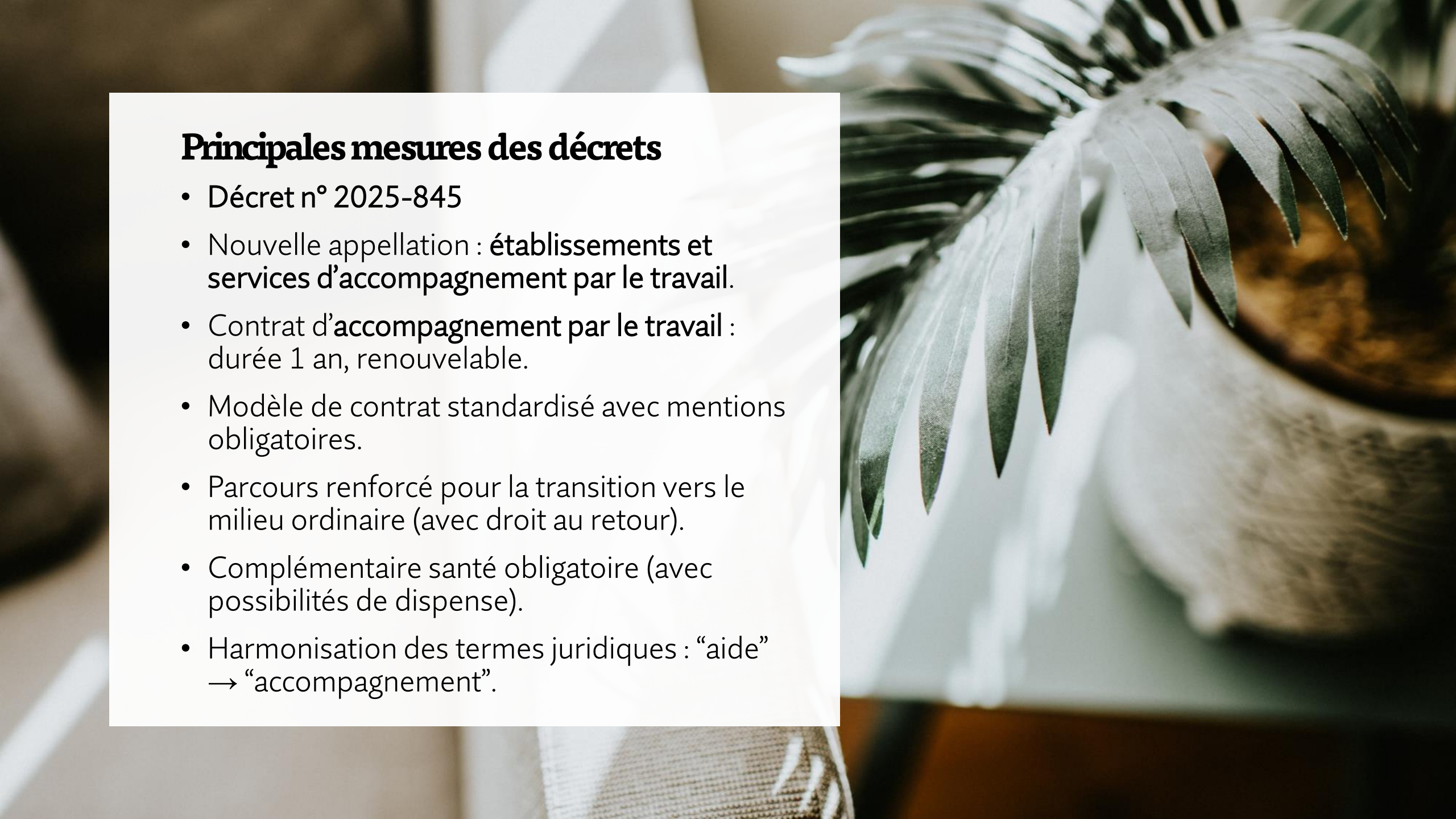
# C’est quoi un CPOM ? lecture document



# Contexte et objectifs

- Inspiré de la loi pour le plein emploi (2023) et du rapport IGAS/IGF (2024).
- Objectifs :
  - Renforcer les droits des travailleurs en ESAT.
  - Clarifier les contrats et sécuriser les parcours.
  - Faciliter l'accès au milieu ordinaire.
  - Mettre l'accent sur **l'accompagnement** plutôt que sur l'« aide ».

- Renforcer les droits individuels et collectifs des personnes en situation de handicap en ESAT. –
- Améliorer les parcours professionnels, faciliter l'accès au milieu ordinaire.
- Sécuriser le travail, clarifier les contrats.
- Harmonisation du régime juridique.
- Rendre les ESAT plus inclusifs, plus lisibles.



## Principales mesures des décrets

- Décret n° 2025-845
- Nouvelle appellation : **établissements et services d'accompagnement par le travail**.
- Contrat d'**accompagnement par le travail** : durée 1 an, renouvelable.
- Modèle de contrat standardisé avec mentions obligatoires.
- Parcours renforcé pour la transition vers le milieu ordinaire (avec droit au retour).
- Complémentaire santé obligatoire (avec possibilités de dispense).
- Harmonisation des termes juridiques : "aide" → "accompagnement".

## Principales mesures des décrets

- Décret n° 2025-844
- Droits élargis (proches de ceux des salariés : congés, maladie…).
- Contractualisation renforcée entre ESAT et ARS.
- Mises en situation professionnelles prescrites par le service public de l’emploi.

- . Impacts attendus pour les ESAT
- **Organisation** : mise à jour des contrats, conventions d’appui, procédures.
- **Ressources humaines** : formation des encadrants, dialogue accru avec les travailleurs.
- **Financement** : coûts liés à la complémentaire santé, nouveaux partenariats.
- **Travailleurs handicapés** : droits clarifiés, meilleure sécurité des parcours.
- **Relations externes** : plus de passerelles avec les entreprises ordinaires.

- **Rôle du moniteur d’atelier**
  Adapter les activités aux capacités et projets des travailleurs.
  Suivre les contrats et bilans individuels.
  Identifier les besoins de formation et favoriser la montée en compétences.
  Jouer un rôle de relais avec les employeurs et partenaires externes.
  Informer sur les droits et suivre l’évolution réglementaire.

- **Pistes de réflexion pour les moniteurs**
- Comment adapter les activités au nouveau contrat ?
- Quels partenariats développer avec les entreprises locales ?
- Comment mieux préparer les travailleurs au milieu ordinaire ?
- Quels outils de suivi et de dialogue mettre en place ?
- Comment impliquer les travailleurs dans la co-construction de leur projet ?

## Conclusion

Réforme = plus de droits, plus de clarté, plus d’accompagnement.

Défi : passer du texte à la pratique (contrats, partenariats, suivi).

Les moniteurs sont au cœur du dispositif : ils font le lien entre direction, travailleurs et employeurs.